# ATTESTATION DE STAGE

(à remettre au stagiaire à l'issue du stage)

	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	14
0-	oniomo	A'OCCUAU
	1211121116	· U accuen
OIL	CHI III	d'accueil

Nom (ou Raison Sociale): Association Lisa

Adresse: 64 rue d'Etion, 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Téléphone : 03 24 41 74 51 Mél : secetairelisa@laposte.net

### Certifie que

Stagiaire					
Nom : COLLART Adresse : ,	Prénom : Thibault Comille Lecrique 0500 Mel : tybo2803	Sexe : G Charle @hotmail.fr	Né(e) le : 28 2011	8/03/2004	
	é de la formation ou du cursus de l'e				giaire) :
OPTION (s'il y en a une)					
AU SEIN DU LYCÉE MO	NGE			,	

## a effectué un stage prévu dans le cadre de ses études

#### Stage

Date: du .30/05/2027 au .30/06/2027 inclus
Représentant une durée totale de .....semaines

La durée totale du stage est appréciée en tenant compte de la présence effective du stagiaire dans l'organisme, sous réserve des droits à congés et autorisations d'absence prévus à l'article L.124-13 du code de l'éducation (art. L.124-18 du code de l'éducation). Chaque période au moins égale à 7 heures de présence consécutives ou non est considérée comme équivalente à un jour de stage et chaque période au moins égale à 22 jours de présence consécutifs ou non est considérée comme équivalente à un mois.

## MONTANT DE LA GRATIFICATION VERSÉE AU STAGIAIRE

Le stagiaire a perçu une gratification de stage pour un montant total de ...... €

L'attestation de stage est indispensable pour pouvoir, sous réserve du versement d'une cotisation, faire prendre en compte le stage dans les droits à retraite. La législation sur les retraites (loi n°2014-40 du 20 janvier 2014) ouvre aux étudiants dont le stage a été gratifié la possibilité de faire valider celui-ci dans la limite de deux trimestres, sous réserve du versement d'une cotisation. La demande est à faire par l'étudiant dans les deux années suivant la fin du stage et sur présentation obligatoire de l'attestation de stage mentionnant la durée totale du stage et le montant total de la gratification perçue. Les informations précises sur la cotisation à verser et sur la procédure à suivre sont à demander auprès de la sécurité sociale (code de la sécurité sociale art. L.351-17 – code de l'éducation art..D.124-9).

FAIT à CR. Me Zieus LE 2 h 105/2012

Cachet, Nom, fonction et signature du représentant de l'organisme d'accueil

Saburas RORZi, Pu'siclaite